Vous avez été approuvé(e) pour recevoir une Aide temporaire pour les victimes de violences familiales (TA-DVS).

Et maintenant ?

Quel montant d'aide puis-je recevoir ?

Vous pouvez recevoir jusqu'à 3 200 $ pour vous protéger des violences familiales (domestic violence, DV). Le montant que vous recevrez dépendra de votre situation et des ressources financières dont vous disposez.

Pour combien de temps puis-je accéder aux fonds TA-DVS ?

Vous pouvez accéder aux fonds jusqu'à 90 jours à compter de la date d'approbation.

Une fois votre demande approuvée, vous devez demander tous les paiements et soumettre toutes les vérifications avant la fin des 90 jours. Aucune prolongation ne sera accordée, mais vous pouvez présenter une nouvelle demande si vous continuez à avoir des problèmes de sécurité.

Comment puis-je utiliser les paiements TA-DVS ?

Les paiements TA-DVS doivent correspondre au plan de sécurité que vous avez créé avec votre agent du Département des services sociaux de l'Oregon (ODHS).

Si vous avez des questions sur ce que les fonds peuvent payer ou si vous devez modifier votre plan de sécurité, veuillez en parler à votre agent de l'ODHS.

Voici quelques exemples de ce que vous pouvez payer avec vos fonds TA-DVS :

- Dépôt de garantie locative ou premier mois de charges
- Frais d'emménagement, par ex. le premier ou le dernier mois de loyer
- Remplacement d'articles essentiels laissés sur place en raison des violences domestiques si ces articles ne sont pas disponibles ailleurs
- Besoins de sécurité comme de nouvelles serrures, des caméras ou un système d'alarme
- Frais de déménagement ou de transport pour quitter la zone

OREGON DEPARTMENT OF
Human Services

Voici quelques exemples de ce que vous ne pouvez pas payer avec vos fonds TA-DVS :

- Frais que vous devez payer régulièrement ou en continu
- Choses qui pourraient bénéficier à la personne qui vous a nui
- Articles ménagers non essentiels

Comment puis-je demander des paiements TA-DVS pour des coûts liés à mes besoins de sécurité ?

Lorsque vous êtes prêt(e) à accéder aux paiements TA-DVS, soumettez votre demande par :

- Téléphone
- E-mail
- En vous rendant à une agence de l'ODHS

Veuillez ne pas envoyer de demandes de paiement ni d'informations privées (confidentielles) via le compte en ligne ONE ou par SMS.

Quand vous aurez soumis une demande de paiement, voici à quoi vous pouvez vous attendre :

- Nous devrons vérifier chaque demande de paiement.
- Nous vous informerons lorsqu'une décision aura été prise ou si nous avons besoin de plus d'informations de votre part.
- Dans la mesure du possible, les paiements sont versés directement à l'entreprise fournissant les services.
- Nous pouvons vous demander de trouver une option moins coûteuse, car l'ODHS ne peut régler que l'option la moins coûteuse. Cela signifie rechercher un article similaire, mais moins cher, s'il est disponible.
- Nous traitons les demandes de paiement par ordre de priorité et le plus rapidement possible. Le traitement des paiements peut prendre du temps.

Puis-je bénéficier d'une aide de l'ODHS d'une autre façon ?

Votre agent de l'ODHS peut vous aider à élaborer un plan de sécurité servant de guide pour assurer votre sécurité et celle de votre famille. Ils peuvent également vous donner des informations sur d'autres ressources dans la communauté.

Coordonnées de votre agent ODHS

Nom de votre agent ODHS : _____

Agence locale de votre agent ODHS : _____

Vous pouvez le joindre par :

Téléphone : _____

☐ Numéro direct ☐ Numéro de bureau

Adresse e-mail : _____

Pour obtenir plus d'aide et rester en sécurité

Pour trouver votre conseiller local, rendez-vous sur :

www.ocadsv.org/find-help

Appelez le service national d'assistance contre les violences familiales

1-800-799-7233 ou envoyez « LOVEIS » par SMS au **22522**

Pour en savoir plus sur l'aide face aux violences familiales, dont des exemples d'aide financière que vous pouvez recevoir à titre de TA-DVS, rendez-vous à cette adresse :

www.oregon.gov/odhs/dv/pages/tadvs.aspx

Formats et langues alternatifs

Vous pouvez obtenir gratuitement ce document dans d'autres langues, en gros caractères, en braille ou dans un format que vous préférez. Contactez les programmes d'autosuffisance au **TADVS.policy@odhsoha.oregon.gov** ou **503-945-5600** (voix/texte). Nous acceptons tous les appels relais.

100-595700 DHS 1540 (09/2025) French